

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ,
DE LA DIGITALISATION ET DE LA CULTURE
POLICE NEUCHÂTELOISE

Communiqué de presse

Premier bilan des contrôles routiers de printemps - été 2025

Dans le cadre du dispositif annoncé début juin, la police neuchâteloise a mené 12 contrôles routiers ciblés durant le week-end de l'Ascension. Ces opérations ont principalement visé les excès de vitesse, les comportements dangereux ainsi que l'aptitude des conducteurs à prendre le volant.

L'objectif de cette présence accrue vise à assurer la sécurité de tous les usagers en ciblant les axes connus pour être le théâtre de comportements à risques.

Les résultats de ces contrôles sont néanmoins préoccupants. 59 conducteurs de voitures et de motos ont été sanctionnés pour des excès de vitesse importants, entraînant des mesures administratives sévères :

- 22 conducteurs feront l'objet d'un avertissement pour des excès de vitesse compris entre 21 et 25 km/h.
- 13 conducteurs subiront un retrait de permis d'au moins un mois pour des vitesses entre 26 et 29 km/h.
- 23 conducteurs devront se passer de leur permis pendant au minimum 3 mois, ayant dépassé les limites de plus de 30 km/h.

Un cas particulièrement grave a été relevé puisqu'un motard a été mesuré à **157 km/h**, toutes déductions faites, sur un tronçon limité à 80 km/h (route cantonale 10 entre Brot-Dessous et Rochefort). Il s'expose à des sanctions pénales allant jusqu'à 4 ans de prison, et à une suspension de permis d'au moins 2 ans, conformément aux dispositions légales Via sicura concernant les délits de chauffards.

Par ailleurs, 4 autres conducteurs seront dénoncés pour diverses infractions, dont un échappement non conforme, un franchissement d'une ligne de sécurité, un défaut d'arrimage et une conduite sur une roue en moto (wheeling).

Enfin, un jeune conducteur de 20 ans, titulaire d'un permis probatoire depuis 14 jours, a été mesuré à 135 km/h sur le col de la Tourne.

Contact :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 05 juin 2025